



FICHE RÉFLEXE STAGIAIRE/FORMATEUR

STAGES ORGANISÉS AU CENTRE DE FORMATION DÉPARTEMENTAL



Dans le contexte de crise sanitaire, la mise en œuvre des mesures de prévention repose notamment sur la responsabilité individuelle. **En cas de symptômes**, il appartient au stagiaire, au formateur de ne pas se rendre à la formation et de prévenir le CFD et son supérieur hiérarchique. Ces consignes pourront être mises à jour en fonction des évolutions des recommandations préconisées par le gouvernement et des retours d'expérience

PORT DU MASQUE



- Les stagiaires et les formateurs doivent arriver sur le site de formation avec un masque
- Le port du masque est **obligatoire dans les salles de formation ainsi que dans les espaces communs et de circulation**
- Les mains doivent être lavées régulièrement : les sanitaires sont équipés de savon liquide et du gel hydro alcoolique est disponible dans les salles

LIEU D'ACCUEIL, ESPACES DE PAUSE



- Les stagiaires devront attendre le formateur à l'entrée du CFD
- Les stagiaires et les formateurs devront se laver les mains avec le gel hydro alcoolique dès l'entrée dans le bâtiment
- Dans le hall d'entrée, il y est mis à disposition un appareil pour la prise de température

SALLE DE FORMATION



- La capacité des espaces de formation a été revue afin de permettre le respect de **la distance minimale d'1 mètre entre les personnes**
- Du gel hydro alcoolique et du désinfectant sont mis à disposition dans les salles de formation afin de nettoyer les équipements pédagogiques et le matériel informatique, en particulier s'il est partagé entre les stagiaires et les formateurs
- Les stagiaires et les formateurs apporteront et utiliseront leur propre matériel (stylo, feuilles,...)

AÉRATION



- Les formateurs procèdent à **l'aération des salles** au minimum **toutes les 3 heures pendant 15 minutes**
- Dans la mesure du possible, les portes des salles resteront ouvertes durant le temps de la formation

REPAS



- Les stagiaires et les formateurs doivent respecter les gestes barrières et notamment suivre **le sens de circulation** ainsi que **se laver les mains avant et après le repas**

EXCLUSION



- Tout stagiaire ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire **pourra être exclu de la formation** par le formateur, qui en informe aussitôt l'organisateur et le supérieur hiérarchique
- Le stagiaire ne pourra réintégrer la session qu'après rappel des consignes. Si le non-respect est réitéré, le stagiaire pourra être **exclu définitivement** de la formation par le CFD

SYMPTÔME



En cas de symptôme, après la formation : tout stagiaire et formateur **prévient immédiatement son supérieur hiérarchique et le SSSM** qui prendra toute mesure nécessaire